



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

RÉORGANISATION

du marché PRO, PME – B to B

France Télécom a entrepris la réorganisation du marché PRO/TPE-PME. Cette réorganisation voit la création de 2 agences au sein de VMF. Ces 2 agences sont créées par transferts d'activités et de personnel issus d'AVSC et d'AE.

À peine 3 mois après la mise en place de nouvelles IRP, cette réorganisation modifie complètement l'organisation actuelle de VMF et des DT concernées. Sans consultation des CE. À croire que pour FT, dialogue social rime avec chambre d'enregistrement. **Inacceptable !**

Pourquoi cela ? Les questions posées au CCUES sur les gains économiques attendus, sur la meilleure efficacité de l'organisation nouvelle n'ont jamais reçu de réponses.

VMF de division purement fonctionnelle se voit attribuer un rôle directement opérationnel.

Les 2 principaux sujets de préoccupation spécifiques, le manque de vendeurs et le manque de formation seront-ils mieux pris en compte ?

On peut en douter !

Au contraire tout un ensemble de risques liés à cette réorganisation n'ont pas été pris en compte :

- *risques organisationnels, car cette nouvelle structure devra se « roder » durant un certain temps, alors que la concurrence est dure sur ce segment,*
- *hétérogénéité de l'organisation suivant les types de marché,*
- *risques psychosociaux inhérents aux incertitudes liées à une telle restructuration.*

Au demeurant nous nous interrogeons sur l'avenir de cette organisation. En effet des équipes transférées sont, selon l'avis même de FT, de taille insuffisante.

L'entreprise a-t-elle dans ses tiroirs une « rationalisation » des sites et des équipes ? Que deviendront les salariés : retour en DT ? Mais sur quels postes ? Mutations géographiques au sein de VMF ?

Ainsi donc, tant sur le fond du dossier que sur la forme de sa mise en pratique, Force Ouvrière dénonce ce projet.

les revendications demeurent :

- **préservation des emplois existants,**
- **comblement des emplois manquants,**
- **conditions de travail,**
- **rémunérations attractives,**
- **maintien des temps partiels, convenus, aménagements d'horaires,**
- **respect des droits aux congés.**

**FO dénonce les réorganisations incessantes.
Elles mettent de plus en plus de pression sur les salariés
sans que la moindre pertinence économique soit démontrée.**

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE